

# NOUS CONJUGUONS AU FUTUR



**RAPPORT ANNUEL 2016-2017**



**CÉGEP DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP**



Le 28 novembre 2017

Madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur,  
Membres du Conseil d'administration,  
Membres de la communauté collégiale,

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2016-2017 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjugons au « nous » en tout temps.

Engagé fermement dans la réussite et la persévérance de nos étudiants inscrits à la formation régulière et à la formation continue, le Cégep a su mettre en œuvre de nombreuses démarches pour maintenir et améliorer les performances de ces derniers. Ces réalisations se sont concrétisées par la rigueur et la passion de nos enseignants chevronnés et de l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de la salle de classe.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, membres du Conseil et de la communauté collégiale, l'expression de notre très haute considération.

La présidente du Conseil,



Marielle Raymond

Le directeur général,



René Gingras, Ph. D.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>MISSION</b> .....	7
<b>RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021</b>	
<b>ENJEU UN LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉLÈVES</b> .....	10
<b>ENJEU DEUX NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES</b> .....	13
La gestion de nos ressources.....	16
Réalisations particulières .....	18
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup.....	22
Membres du Conseil d'administration.....	27
Membres de la Commission des études .....	28
Tableau 1 Distribution des élèves dans les programmes de l'enseignement régulier .....	29
Tableau 2 Distribution des élèves dans les programmes de la formation continue.....	30
Tableau 3 Répartition du personnel entre les différentes catégories .....	31
Résultats financiers 2016-2017 .....	32



## INTRODUCTION

Le rapport annuel 2016-2017 constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

## MISSION

### NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

**Croyons** à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

**Croyons** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

**Croyons** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

### CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous engageons à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;
- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;

- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
  - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
  - les taux de décrochage au secondaire;
  - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
  - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions et ce, par programme;
  - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous engageons à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
  - le taux de réussite par cours;
  - le taux de persévérance et de diplomation;
  - le taux de placement;
  - le taux d'admission et de réussite au 1<sup>er</sup> cycle universitaire;
  - le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
  - le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

**Nous croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous engageons à y contribuer dans toute la mesure du possible.**

**Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :**

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

**Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous engageons à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.**

## RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

L'année scolaire 2016-2017 marquait la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2021 adopté en juin 2016 par le Conseil d'administration. Toutes nos équipes ont travaillé à améliorer la réussite, la diplomation et la qualité de nos programmes d'études dans un contexte sans cesse changeant, tant en ce qui concerne les caractéristiques de l'effectif étudiant qu'en ce qui a trait à l'environnement social, économique et technologique dans lequel nous évoluons.

Il convient de souligner d'entrée de jeu que l'année 2016-2017 est celle qui a vu le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autoriser les cégeps de Rivière-du-Loup et de La Pocatière à implanter un centre d'études collégiales au Témiscouata, répondant après près de 30 ans au souhait de cette région d'avoir un établissement d'enseignement supérieur.

Le Cégep a identifié deux enjeux pour son Plan stratégique 2016-2021, soit **la réussite et la diplomation** et **les programmes d'études**. En limitant ainsi le nombre d'enjeux, le Cégep cherche à préserver son plan stratégique des changements liés aux fluctuations budgétaires et à se concentrer sur sa mission.

### ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Le premier enjeu est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu, il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

La réussite et la diplomation de nos élèves sont au cœur de nos préoccupations. Notre orientation pour atteindre cet enjeu est de favoriser l'apprentissage, la réussite et la persévérance de nos élèves jusqu'à l'obtention du diplôme. Au cours de l'année, nous avons travaillé sur les trois axes d'intervention de l'enjeu 1, soit la diplomation de nos étudiants, les langages et la vie étudiante.

Par ailleurs, l'argent reçu en vertu de l'annexe S-028 relative aux mesures liées à la réussite ont permis de libérer d'une partie de leur tâche deux membres du personnel professionnel pour agir en tant que répondants du Carrefour de la réussite, pour un total de 44 700 \$.

Les objectifs liés à l'axe 1 (la diplomation de nos étudiants) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie, le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études ainsi que le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement :

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite en première session	90 %	91,9 %
Réinscription en troisième session (tous programmes, tous collèges)	90 %	89,6 %
Réussite du premier cours de philosophie	80 %	79,9 %
Diplomation deux ans après la durée prévue des études	70 %	67,2 %
Diplomation deux ans après la durée prévue des études aux services adaptés	60 %	50 %

Afin de soutenir la réussite des étudiants ayant des besoins particuliers, nous avons consolidé l'organisation des services adaptés par l'ajout d'une ressource à temps partiel pour pallier la demande croissante des étudiants bénéficiant des services adaptés, notamment pour la surveillance d'examen. De plus, pour faciliter la démarche des étudiants pour l'obtention d'un diagnostic, un répertoire des différents services offerts dans la région a été développé. Toutefois, comme le taux de diplomation n'est pas à la hauteur espérée, nous comptons chercher les causes de ce taux plus faible malgré des taux de réussite en première session et de réinscription comparables aux autres étudiants de notre établissement.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, la communauté collégiale vivra le handicap au quotidien en modifiant l'environnement d'apprentissage par l'adoption du modèle de la conception universelle de l'apprentissage (CUA) et de la pédagogie de l'enseignement explicite. Notre défi consiste à utiliser des méthodes pédagogiques et du matériel didactique permettant de lever des obstacles à l'apprentissage pour le plus grand nombre d'étudiants dans la classe. Dans le cadre de l'annexe S-051, *Soutien à la réussite scolaire*, quatre projets intégrant la CUA ont été accordés, dont deux projets pour l'amélioration du français écrit et deux pour la mise en place d'une communauté de pratique. Ces projets en expérimentation font actuellement l'objet de suivis.

**Montant accordé pour 2016-2017 : 74 219 \$**

**Utilisation pour 2016-2017 : 60 909 \$**

Projet	Enseignant libéré	ETC	Montant
Langues étrangères	Catherine Van Coppenolle	0,040	3 139 \$
Français 601-103	Daniel Lavoie	0,065	4 670 \$
Français-CCDMD	Annie Bourgoïn	0,400	35 563 \$
Techniques d'éducation à l'enfance	Karine Fortin	0,200	17 537 \$

\* Les montants non utilisés sont reportés pour l'année 2017-2018

Enfin, les ateliers d'entraînement en philosophie ont été bonifiés pour permettre aux étudiants d'améliorer la logique argumentative, la réfutation d'arguments et l'analyse de texte.

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (les langages) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et

*Méthodes quantitatives* ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints :

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
<b>Réussite du 2<sup>e</sup> cours de français</b>	85 %	85,8 %
<b>Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature</b>	Moyenne du réseau	Sept points de pourcentage sous la moyenne du réseau
<b>Réussite du cours <i>Calcul 1</i></b>	85 %	81,3 %
<b>Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i></b>	85 %	76,4 %

Afin de poursuivre nos efforts visant à améliorer la qualité de la langue, nous avons maintenu certaines mesures implantées depuis quelques années : cours modifié pour les étudiants ayant des difficultés en français, Centre d'entraînement en français, test diagnostique et posttest, activités préparatoires à l'épreuve uniforme en langue et littérature, animation par le Scribe. Les ateliers préparatoires à l'ÉUF ont été bonifiés et l'offre d'ateliers pour l'amélioration du français chez les enseignants ayant manifesté le besoin d'améliorer leur français s'est aussi poursuivie.

Le plan triennal 2016-2019 pour l'amélioration du français a été élaboré en collaboration avec les enseignants en langue et littérature. Cinq objectifs découlant du plan stratégique ont été identifiés, soit : l'amélioration du taux de réussite à l'ÉUF pour atteindre le taux moyen du réseau, l'augmentation du taux de réussite du deuxième cours de français à 80 %, l'amélioration des écrits professionnels chez les étudiants des programmes techniques, la sensibilisation du personnel de la communauté collégiale quant à sa responsabilité comme agent diffuseur de la qualité de la langue, l'amélioration de la maîtrise du français, particulièrement celle du personnel enseignant, pour que celui-ci devienne un acteur signifiant auprès des étudiants quant à l'importance de la qualité de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral. Outre la maîtrise des règles de grammaire et d'orthographe, les étudiants sont aussi confrontés à l'écriture de textes dont la structure pose de grands défis : le rapport de stage, le compte rendu d'une réunion, le texte objectif ou l'analyse critique, par exemple. Il revient aux enseignants de ces programmes d'études, autant en formation technique qu'en préuniversitaire, d'habiliter les étudiants à maîtriser le genre de texte propre à leur discipline.

De nouveaux rôles et responsabilités ont été clairement définis avec l'enseignante en langue et littérature nommée REPFRA (membre du Réseau des répondants et répondantes du dossier du français) pour le Cégep afin d'assurer la coordination et la cohérence générales des activités relativement au français. Durant toute l'année, les murs des endroits stratégiques du Cégep étaient placardés d'affiches concernant les erreurs d'orthographe les plus courantes dans le but de sensibiliser les étudiants à ces lacunes. Ces affiches ont d'ailleurs été distribuées dans le réseau collégial. Enfin, les départements devaient déterminer une mesure de promotion de la qualité du français à inclure dans leur plan d'action.

Tous les étudiants suivis en vertu du *Règlement relatif à la réussite scolaire* sont inscrits au Centre d'entraînement en français (CEF) et au Centre d'entraînement en mathématiques et physique (CEMP), le cas échéant. Parmi les mesures instaurées afin d'améliorer la réussite en mathématiques, nous avons développé et validé un test diagnostique pour les étudiants du programme de *Technologie de l'électronique industrielle*. Enfin, l'expérimentation d'une nouvelle approche d'enseignement et

d'apprentissage pour le cours *Méthodes quantitatives* se poursuit. Dès lors, nous pouvons observer une amélioration de 12,9 points de pourcentage du taux de réussite du cours depuis la mise en place de nouvelles stratégies pédagogiques en 2012.

Bien que la langue anglaise n'ait pas été ciblée dans l'axe d'intervention portant sur les langages, le Département de langues étrangères a mis en place un Centre d'entraînement en anglais depuis janvier 2016.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (la vie étudiante) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction.

Dès le début de l'année scolaire, en août, le coordonnateur aux affaires étudiantes annonçait son départ. Un nouvel adjoint aux affaires étudiantes et aux programmes s'est joint à l'équipe de la Direction des études en novembre. À cet égard, les objectifs du plan d'action de la Direction des études ont quelque peu été modifiés et il ne nous est pas possible de rendre compte des cibles en 2016-2017. Malgré cet état de fait, le concept de *conciliation musique-études* a été développé et sera mis en place en 2017-2018, en collaboration avec l'École de musique Alain-Caron (ÉMAC), afin de permettre aux étudiants de pratiquer leur instrument de musique tout en poursuivant leurs études collégiales.

Un comité de consultation a été mis en place pour la revitalisation de l'espace étudiant, nommé *Le Carrefour*. Cet espace, autrefois achalandé, est devenu vétuste et moins adapté pour les besoins des étudiants d'aujourd'hui. Ce projet suit son cours actuellement.

Des améliorations ont été apportées à la bibliothèque, notamment des prises de recharge pour appareils électroniques ont été installées dans la section consacrée aux travaux d'équipe et un coin détente est réservé pour les étudiants.

## **ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES**

Au cours de l'année, nous avons travaillé sur les quatre axes d'intervention de l'enjeu 2, soit; l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, la relance et le recrutement.

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (l'évolution de nos programmes d'études) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. Nous avons poursuivi l'évaluation continue des programmes, toujours selon les six critères d'évaluation proposés par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC). La collecte des plans de cours et des évaluations sommatives s'est poursuivie de session en session. Le questionnaire sur la pertinence des programmes d'études a été envoyé aux diplômés en décembre. Un rapport d'évaluation continue incluant un tableau de bord, adopté au Conseil d'administration, est transmis annuellement à chaque département en s'assurant que ces rapports soient pris en compte dans les plans d'action départementaux. Après consultation de la communauté collégiale, nous avons également révisé la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP) et la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA). Afin de se conformer aux modifications

apportées à la PIÉA, les départements ont dû revoir l'épreuve synthèse de programme (ÉSP) et élaborer une grille d'évaluation critériée descriptive correspondante. De plus, nous avons demandé aux départements d'élaborer un document explicatif de l'ÉSP destiné à l'étudiant. Pour ce qui est de la formation continue, nous poursuivons nos démarches pour arrimer les pratiques d'évaluation continue de programmes de la formation régulière à la réalité des programmes crédités de la formation continue.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (l'offre de programmes) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

Deux projets de développement majeurs en cours de réalisation se sont concrétisés vers la fin de l'année scolaire 2016-2017 : l'autorisation d'ouvrir un centre d'études collégiales au Témiscouata et l'organisation de la formation à distance du programme de *Soins préhospitaliers d'urgence* (SPU) pour une cohorte d'étudiants au Cégep de la Gaspésie-et-des-Îles.

D'abord, la réalisation du Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT) a nécessité la collaboration et la synergie de deux équipes de travail provenant de deux cégeps et de toutes les instances syndicales, dont deux différentes en ce qui concerne le personnel enseignant. Un beau défi et une belle réussite, puisque nous pourrons offrir deux programmes d'études, soit *Tremplin DEC* et *Techniques d'éducation spécialisée* dès la rentrée prévue en aout avec 23 étudiants inscrits.

En formation à distance, deux cours en *Arts, lettres et communication* ont été offerts aux étudiants du Cégep de Matane et une entente a été conclue avec neuf autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. En collaboration avec les cégeps de l'Est, une offre de formation à distance est proposée aux étudiants de notre territoire avec trois programmes d'études : *Aquaculture*, *Transformation des produits aquatiques* et *Techniques de bureautique*. Une deuxième classe de téléenseignement a été aménagée pour permettre une plus grande flexibilité des horaires de cours compte tenu de l'offre du programme *Soins préhospitaliers d'urgence* offert en formation à distance. Une cohorte de 18 étudiants s'est inscrite dans ce programme à Gaspé et les cours débuteront en aout 2017. Mentionnons que le Cégep fait partie du regroupement FADIO (formation à distance interordres) avec les quatre autres cégeps de l'Est, l'UQAR et les huit commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Le partage d'expertise réalisé facilite la mise en place de projets de formation à distance et l'essai de nouvelles technologies.

Une entente DEC-BAC a été signée avec l'Université de Moncton (Campus d'Edmundston) pour le programme de *Soins infirmiers* et une autre est en cours de négociation avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le programme de *Gestion et intervention en loisir*.

Deux demandes d'autorisation de programmes DEC ont été déposées auprès du MEES, l'un en *Inhalothérapie* et l'autre en *Hygiène dentaire*.

De son côté, le Service de la formation continue est continuellement confronté à une obligation d'agilité dans la réalisation de ses activités. Il doit être à l'affût des nouvelles tendances et pratiques, ce à quoi il a encore une fois excellé au cours de la dernière année.

En collaboration avec le Département des techniques d'éducation à l'enfance, il a développé une Attestation d'études collégiales (AEC) en *Éco-éducation par la nature*. Inspiré de pratiques européennes, ce programme permet le développement de compétences spécialisées afin que l'environnement soit au cœur de toutes les interventions des personnes œuvrant auprès des enfants. Groupe Collegia/Rivière-du-Loup a également relancé un programme, qui avait fait la renommée de l'établissement depuis plus d'une vingtaine d'années. *Coopérant-Volontaire* est devenu *Coopérant interculturel*, intégrant les dimensions autochtones et accueil de nouveaux arrivants. Un financement dans l'annexe des priorités ministérielles a permis l'admission de 23 étudiants dans un mode d'enseignement hybride, jumelant formation synchrone et en présence.

Le programme d'AEC en *Technologie des véhicules électriques* a passé avec brio le test de la première cohorte et les membres de cette dernière ont pu convertir un véhicule qui fait maintenant l'orgueil de notre organisation. Du même souffle, le programme *Technologie de l'électronique industrielle* a élaboré une grille de cours pour assurer une continuité de parcours DEP-AEC-DEC incluant cette AEC.

Un projet intitulé *Centre linguistique de l'Est-du-Québec* a reçu du financement dans le cadre de l'appel de projets 2016-2017 de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes. Ce projet sollicite la participation d'enseignants, d'une technopédagogue et de ressources provenant du Living Lab en innovation ouverte (LLio). L'implication de ce dernier a permis l'utilisation de la méthodologie de la Pensée design, développée à l'Université Stanford, dans l'élaboration des outils qui seront utilisés dans le Centre.

Parfois, les dossiers et secteurs qui affichent une constance ou une croissance soutenue ne font pas l'objet de la rubrique, mais il serait regrettable de ne pas souligner la hausse des inscriptions dans tous les programmes de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo, l'augmentation des activités en reconnaissance des acquis et les nouveaux sommets en matière de revenus du Service aux entreprises.

Le Living Lab en innovation ouverte, quant à lui, maintient le rythme des dernières années, multipliant activités d'animation, de facilitation et de formation sur les processus d'innovation créatifs et collaboratifs. Ses activités de recherche et de développement ont mené à des publications dans des revues spécialisées internationales ainsi qu'à des participations à des colloques tant au Canada qu'à l'étranger. De plus, il a également gagné un appel à projets afin d'offrir une formation spécialisée en Pensée design, à des intervenants d'Atrium, l'agence de développement commerciale de la Ville de Bruxelles. Il agit également comme coaccompagnateur avec AIDA, un laboratoire partenaire de Toulouse, d'une démarche Living Lab portant sur la télédétection en agriculture, un projet de deux ans qui se déclinera dans quatre pays (France, Espagne, Portugal et Italie) financée dans le cadre du Programme Horizon 2020 de la Communauté économique européenne.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 2 (la recherche) est de développer et de soutenir la recherche dans certains créneaux spécifiques. En recherche, nos équipes ont été particulièrement actives. Plusieurs projets de recherche ont eu cours cette année : deux demandes de subvention d'engagement partenarial (anciennement appelé RDA), une demande auprès du Programme d'aide à la recherche technologique (PART) et une autre demande auprès du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) ont été déposées et acceptées. Les travaux de recherche liés à la subvention accordée dans le cadre du *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté* (ICC) du CRSNG se poursuivent également (subventions de renforcement de l'innovation [RI] — niveau d'entrée) et six

demandes ont été déposées auprès des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux en innovation sociale.

Finalement, l'axe 4 de l'enjeu 2 (la relance et le recrutement) comporte un objectif concernant le développement de moyens de recrutement. Trois indicateurs sont associés à cet objectif, soit les protocoles signés avec des établissements d'enseignement à l'international, les moyens de recrutement dont l'effet est documenté ainsi que les activités de mise en valeur des programmes en science et technologie.

Avec nos partenaires des cégeps de l'Est, nous avons renouvelé une entente avec l'Académie de Créteil afin de favoriser la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants internationaux.

Le Service de relations internationales et d'information scolaire (SRIIS) répond aux besoins de la communauté collégiale par des actions concrètes sur le recrutement et sur le service offert aux étudiants internationaux. Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus confirment la pertinence d'un tel service, tant pour l'international que pour l'information scolaire sur notre territoire. Nous sommes encore plus présents et en mesure d'offrir un meilleur service. Nous avons signé plus d'une quarantaine d'ententes avec les lycées français et accueilli une cinquantaine d'étudiants internationaux, dont deux étudiants mexicains à la suite d'une entente Québec-Mexique sur la mobilité étudiante.

En plus du recrutement à l'international, mentionnons deux autres moyens de recrutement ayant un impact significatif sur l'effectif étudiant de notre établissement, soit le recrutement par les équipes sportives ainsi que la possibilité pour les élèves du secondaire de venir au Cégep comme étudiants d'un jour, mesure qui, dans la grande majorité des cas, mène à une inscription.

Finalement, les départements liés aux sciences et technologies ont tenu plusieurs activités avec les écoles secondaires afin de mettre en valeur les professions qui y sont liées.

## **LA GESTION DE NOS RESSOURCES**

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources financières et matérielles.

### **Ressources financières**

Nous avons conclu une nouvelle entente de trois ans avec notre institution financière, avec une possibilité de prolongation pour deux années supplémentaires.

### **Milieu de vie fonctionnel et sécuritaire pour notre communauté collégiale**

Nous avons aménagé un laboratoire et les locaux nécessaires à la prestation de cours pour le programme d'AEC en *Technologie des véhicules électriques*. Nous avons révisé l'ensemble de nos

enseignes extérieures dans le respect des normes graphiques du Cégep et des exigences de la Ville de Rivière-du-Loup. Nous avons mis en place une directive de gestion sur la vidéosurveillance, à la suite de l'installation de nouvelles caméras de surveillance en 2014-2015.

### Exigences légales et réglementaires

Nous avons signé une entente avec notre fournisseur de progiciel de gestion intégrée pour trois ans, qui a nécessité une analyse importante en matière de cout d'impact. Nous avons aussi révisé et signé une entente avec notre concessionnaire alimentaire pour trois ans, avec une possibilité de prolongation pour deux années supplémentaires.

Enfin, dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), nous avons conclu sept contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$, d'une valeur totale de 374 232 \$ avant taxes. Nous avons conclu un seul contrat de plus de 10 000 \$ avec une personne physique, d'une valeur de 15 795 \$ avant taxes. De plus, nous confirmons que le niveau d'effectif attribué pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 a été respecté, en conformité avec la LGCE, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

<b>Niveau des effectifs pour la LGCE</b>	
<i>Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017</i>	
Cible d'heures établie par le Conseil du trésor pour la période	<b>392 135</b>
<u>Nombre d'heures rémunérées par mois</u>	
<b>Avril 2016</b>	31 767
<b>Mai 2016</b>	33 095
<b>Juin 2016</b>	32 083
<b>Juillet 2016</b>	27 198
<b>Aout 2016</b>	32 464
<b>Septembre 2016</b>	32 677
<b>Octobre 2016</b>	31 276
<b>Novembre 2016</b>	32 656
<b>Décembre 2016</b>	32 583
<b>Janvier 2017</b>	35 646
<b>Février 2017</b>	31 149
<b>Mars 2017</b>	<u>34 814</u>
	<b><u>387 408</u></b>
Écart entre la cible et les heures rémunérées	<b><u>4 727</u></b>

## RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

### Lirette et Smith s'affichent au Congrès de l'Association canadienne des physiciens

Frédéric Lirette et Michaël Smith, finissants en *Sciences de la nature* au Cégep de Rivière-du-Loup, ont pu partager les résultats de leurs recherches respectives lors du Congrès annuel de l'Association canadienne des physiciens (ACP) qui se tenait du 13 au 17 juin 2016 à l'Université d'Ottawa.

Invités à mener un projet de recherche scientifique sur un sujet de leur choix dans le cadre de leur cours de physique donné par l'enseignant Benoit Blanchet, les étudiants qui le désiraient avaient la possibilité d'aller présenter leurs résultats au Congrès de l'ACP. Traitant tous deux de la mécanique des fluides, Lirette et Smith ont reçu des commentaires très positifs des étudiants à la maîtrise et au doctorat ainsi que des professeurs universitaires sur place.

### Visite de la ministre David

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, a visité le Cégep le 29 août 2017. Elle a pu rencontrer des membres du personnel qui lui ont fait part de certaines préoccupations relativement au financement des cégeps, et plus spécifiquement sur celui des cours d'été et celui de la formation continue. La visite a également permis d'échanger sur divers projets de développement de notre établissement, notamment le projet de centre d'études collégiales au Témiscouata ainsi que le Living Lab en innovation ouverte (LLio), que nous souhaitons voir reconnu en tant que centre collégial de transfert technologique (CCTT).



### Lancement de la campagne majeure de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup

La Fondation du Cégep a lancé cette année sa campagne majeure de financement 2016-2021. Sous la présidence d'honneur de madame Louise Bergeron, directrice générale de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, cette campagne a pour objectif d'amasser 1,2 M \$, dont 700 000 \$ destinés à des programmes de bourses ou de soutien financier aux étudiants.

### Première édition de la *Semaine des arts et du design*

Du 31 octobre au 4 novembre 2016, le Département des arts du Cégep de Rivière-du-Loup s'est lancé dans un marathon créatif de cinq jours : la première édition de la Semaine des arts et du design. À cette occasion, les cours de trois programmes d'études ont été remplacés par des ateliers uniques de recherches de solutions, de conception, de création et ainsi que par des activités de rassemblement multiprogrammes, le tout appuyé par des conférences d'experts.

## Le Cégep accueille l'évènement *Muséomix*

Du 11 au 13 novembre 2016, le Cégep a accueilli *Muséomix*, un sprint collaboratif de trois jours organisé en collaboration avec les musées du Bas-Saint-Laurent réunissant des personnes de domaines variés : médiateurs culturels, codeurs, développeurs, bricoleurs, designers, graphistes, vidéastes, communicateurs, artistes, écrivains, historiens, etc. Regroupés en équipe, ils se sont affairés à inventer, concevoir, fabriquer et tester des dispositifs de médiation muséale innovants, et ce, à l'aide des technologies numériques.



L'an dernier, *Muséomix* s'est tenu au Musée d'art contemporain de Montréal, au Musée national des beaux-arts du Québec ainsi que dans quatre autres pays, soit la France, la Belgique, la Suisse et le Mexique.

## Lancement d'un nouveau programme d'AEC en *Technologie des véhicules électriques*

S'adressant aux professionnels en électricité et en électromécanique, cette formation de 675 heures en électromobilité offerte en janvier 2017 vise à offrir aux étudiants un perfectionnement qui leur permettra d'assister les ingénieurs dans la conception et la fabrication de tous types de véhicules électriques. Doté d'un stage en entreprise, le cours a comme objectif de former des spécialistes en entretien correctif et préventif des véhicules et de leurs composantes.



## Une application mobile sur mesure pour le traitement des eaux

Des étudiants du programme *Techniques de l'informatique* du Cégep ont développé une application web pour appareils mobiles sur mesure pour la Ville de Rivière-du-Loup qui l'utilise dans la collecte de données de plus de 25 sites de traitement des eaux et la création de rapports.



Le logiciel développé dans le cadre d'un stage de 12 semaines permet, entre autres, de récolter des données comme la consommation électrique ou la quantité de produits chimiques utilisés. À partir de ces informations, l'application permet de générer des rapports qui correspondent aux normes gouvernementales tout en permettant la consultation des résultats à distance. De plus, l'application peut émettre des notifications afin de respecter certains délais et facilite la détection d'irrégularités dans les renseignements recueillis.

## Un chercheur du LLio publié dans le *Technology Innovation Management Review*

David Guimont, chercheur au Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup, et son coauteur Dominic Lapointe de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont été publiés dans l'édition de novembre du réputé *Technology Innovation Management Review* (TimReview).

Cette publication dans ce magazine spécialisé sur les enjeux touchant les entrepreneurs et les entreprises technologiques est un véritable accomplissement pour les deux chercheurs. « En recherche, la publication d'articles scientifiques est un critère de calcul primordial pour toute demande de financement, mais il s'agit surtout d'un moyen idéal pour le transfert de connaissances dans les milieux de pratiques et de recherche », précise David Guimont.

Les chercheurs ont eu cette opportunité de diffusion à Naples, en Italie, dans le cadre du congrès ICOT 2016. Les auteurs ont organisé une session spéciale sur l'innovation en tourisme pendant cet évènement qui réunissait des chercheurs espagnols, italiens, hongrois, suisses et turcs qui traitent d'innovation et de nouvelles formes collaboratives en tourisme.

L'article publié porte sur le projet Living Lab en tourisme réalisé dans la région de Rivière-du-Loup et ayant eu plusieurs retombés comme l'application ICI RDL et les expériences enrichies par la technologie concrétisées au Manoir Seigneurial Fraser. Les résultats démontrent, entre autres, que les barrières liées à l'innovation, constatées souvent dans le secteur touristique, ont été levées grâce aux approches nouvelles de collaboration impliquant les participants.

## Conciliation musique-études

Le Cégep de Rivière-du-Loup offrira dès l'automne 2017 la possibilité de concilier musique et études pour les étudiants-musiciens qui désirent approfondir la pratique de leur instrument tout en étudiant.



Développé en collaboration avec l'École de musique Alain-Caron (ÉMAC), cet accommodement donnera accès à plusieurs avantages et à un soutien particulier durant le parcours musical de l'étudiant. Il pourra ainsi bénéficier d'un accès à des locaux de pratique et de périodes libres à son horaire pour pratiquer son instrument, prendre part à des laboratoires de création musicale, vivre l'expérience studio et obtenir des justifications d'absence pour participer à des concours ou à des examens de musique.

De plus, l'étudiant se verra automatiquement inscrit au Stage Band du Cégep, un groupe de musique encadré par un professionnel. Le Stage Band livre des performances lors de différents évènements tels que Cégeps en spectacle, les Midis réverbères, la Soirée du mérite étudiant et autres journées thématiques.

## Une étudiante doublement honorée lors du festival De l'âme à l'écran — Regard 2017

Claire Stenel, une finissante en *Techniques de réalisation de films documentaires* de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV) du Cégep de Rivière-du-Loup, a remporté le Grand prix de la Régie du cinéma et la Mention du meilleur scénario lors de la dernière édition du festival De l'âme à l'écran, un festival qui présente chaque année les meilleurs films réalisés dans les cégeps du Québec.

« Son documentaire *Correspondances* annonce la naissance d'une grande cinéaste, d'une grande sensibilité », a tenu à préciser le jury du Festival.

Longtemps tentée par les métiers de l'image, Claire est venue de France pour étudier le cinéma à l'ÉMCV. Depuis, en moins de deux ans, elle y a diplômé dans les trois programmes offerts : *Conception et réalisation de films web*, *l'Art du montage* et *Techniques de réalisation de films documentaires*.

## Le Cégep de Rivière-du-Loup présent à Cannes

*Toutes les poupées ne pleurent pas (Dolls Don't Cry)*, un film d'animation réalisé par Frédérick Tremblay, un diplômé du Cégep de Rivière-du-Loup, et produit par Pierre Lesage, coordonnateur de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV), a été projeté en avant-première à Cannes, le 22 mai dernier, dans le cadre des projections *Talent tout court*, un événement dédié au court métrage canadien organisé par Téléfilm Canada. C'est en juillet 2017 au festival d'animation Festanca, en Slovaquie, qu'aura lieu la grande première mondiale du film.



Depuis la fin de ses études en *Dessin animé* au Cégep de Rivière-du-Loup, Frédérick Tremblay a réalisé plusieurs films d'animation. Tous ont été présentés dans de grands festivals à travers le monde (Japon, France, Allemagne, États-Unis) et plusieurs ont été gratifiés de prix ou de récompenses importantes. *Toutes les poupées ne pleurent pas* est, selon Pierre Lesage, son film le plus achevé.

## Nouvelle politique de civilité

Afin d'améliorer le processus de gestion de conflits, un comité de travail a élaboré la *Politique de civilité, de gestion des conflits et de prévention du harcèlement psychologique* qui a été adoptée au Conseil d'administration le 13 février 2017.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2016-2017, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

## PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

## 1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Cégep : le Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

## 2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent le Cégep de Rivière-du-Loup, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du Code.

#### **4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS**

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

#### **5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS**

##### **5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :**

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel.

##### **5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels, l'administrateur :**

- est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus;
- pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.  
La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :
- le Conseil autorise la divulgation;
- les renseignements sont disponibles au public;
- les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

##### **5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :**

- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime;
- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

## **6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS**

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

## **7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

## **8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

### **8.1 Objet**

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

### **8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs**

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

### **8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel**

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

### **8.4 Déclarations d'intérêts**

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du Conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

### **8.5 Interdictions**

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

### **8.6 Rôle du président**

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale.

## **9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE**

Le secrétaire du Conseil ou toute autre personne nommée par le Conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la Loi.

## **10. CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou une demande de révocation de son statut de membre du Conseil d'administration à l'autorité compétente.

## **11. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 21 septembre 2015.

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Représentant des Commissions scolaires**

Yves Mercier

### **Représentant des Universités**

Vacant

### **Représentant du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent**

Marie-France Lapointe

### **Membres socioéconomiques**

Marielle Raymond, présidente

Claire Rivet

### **Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques**

Marie-Claude Desbiens

Sylvie Dubé

### **Représentants des parents**

Charline Beaulieu

Steve Hudon, vice-président

### **Représentants des enseignants**

Benoit Blanchet

Denis Paradis

### **Représentante des professionnels**

Vacant

### **Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales**

*Programmes d'études techniques*

Samuel Desjardins-Drapeau

*Programmes d'études préuniversitaires*

Denis Courbron

### **Représentants des étudiants**

*Programmes d'études techniques*

Vacant

*Programmes d'études préuniversitaires*

Nicolina Esan

### **Représentante du personnel de soutien**

Jessica Lepage

### **Représentants de la direction**

René Gingras, directeur général

Marjolaine Roy, directrice des études

## **MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

### **Directrice des études**

Marjolaine Roy, présidente

### **Membres désignés par la Direction des études et le Collège**

André Gobeil, directeur de la Formation continue

Marjolaine Veilleux, directrice adjointe des études aux programmes

### **Enseignants**

#### *Formation générale*

Jean Dumais

Benoit Gagnon

Marie-Pierre Morin

#### *Formation technique*

Manon Deschênes

Sylvie Lavoie

Vacant

Vacant

### **Professionnels**

Manon Bossé

Francis Djibo

### **Personnel de soutien**

Vacant

### **Étudiants**

Dereck Dumont

Vacant

Vacant

## TABLEAU 1

### DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2014-2015	%	2015-2016	%	2016-2017	%
<b><u>Cheminements</u></b>						
Hors cheminement					0	
Préalables universitaires					2	
Tremplin DEC	75		76		59	
<b><u>Secteur préuniversitaire</u></b>						
Sciences de la nature	89		86		128	
Baccalauréat International	12		19		12	
Sciences humaines	145		143		124	
Culture et communication (Arts et Lettres)	37		30		32	
Arts plastiques (Arts visuels)	25		21		24	
<b>Sous-total :</b>	<b>383</b>	<b>37 %</b>	<b>375</b>	<b>37 %</b>	<b>381</b>	<b>37 %</b>
<b><u>Secteur technique</u></b>						
Soins infirmiers	95		97		106	
Soins préhospitaliers d'urgence	81		87		97	
Technologie de l'électronique industrielle	27		24		24	
Techniques d'éducation à l'enfance	114		95		106	
Techniques d'intervention en loisir	124		95		94	
Techniques de comptabilité et de gestion	58		66		69	
Techniques de l'informatique	32		35		38	
Graphisme	90		72		64	
Design d'intérieur	37		41		43	
<b>Sous-total :</b>	<b>658</b>	<b>63 %</b>	<b>612</b>	<b>63 %</b>	<b>641</b>	<b>63 %</b>
Commandites	9		15		10	
<b>TOTAL (enseignement régulier)</b>	<b>1 050</b>	<b>100 %</b>	<b>1 002</b>	<b>100 %</b>	<b>1 032</b>	<b>100 %</b>

## TABLEAU 2

### DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Conception et réalisation de films web (NWY.1K)	16		23
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	17	27	23
L'Art du montage : cinéma-télé-web (NWY.1P)		22	
Responsable d'animation en France (JYC.0C)			
Wapikoni mobile (conception de films Web en lien avec son milieu)	17		
Animateur en village de vacances (LCL.25)			
Services-conseils en voyage (LCL.23) ( <i>à distance</i> )	30		23
Coopérant interculturel (RNA.04)			20
Technologie des véhicules électriques (ELC.1A)			8
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) ( <i>passerelle à distance</i> )			29
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)	26		17
Maintenance d'éoliennes (ELJ.00)			
Passerelle Soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)			
<b>Total :</b>	<b>106</b>	<b>49</b>	<b>143</b>
École de français	<b>189</b>	<b>192</b>	<b>174</b>
Service aux entreprises	<b>142</b>	<b>59</b>	<b>226</b>
<b>TOTAL (formation continue)</b>	<b>437</b>	<b>300</b>	<b>543</b>

### TABLEAU 3

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2016-2017	TOTAL 2015-2016
Hors-cadres et cadres	8	62	5	38	13	13
Personnel professionnel	4	22	14	78	18	16
Personnel enseignant	34	38	55	62	89	92
Personnel de soutien syndiqué	32	49	33	51	65	66
Personnel de soutien non syndiqué	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	115	38	182	62	297	273
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>40</b>	<b>291</b>	<b>60</b>	<b>484</b>	<b>462</b>

# RÉSULTATS FINANCIERS 2016-2017

## Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2017

### Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		2017	2016
		\$	\$
<b>Revenus</b>			
Enseignement régulier <sup>1</sup>		17 372 119	16 699 447
Formation continue <sup>2</sup>		2 265 997	2 015 579
Services auxiliaires		1 013 986	935 847
<b>Total</b>		<b>20 652 102</b>	<b>19 650 873</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux - Enseignants <sup>3</sup>		10 426 783	10 078 899
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels <sup>3</sup>		6 660 099	6 459 695
Autres charges		3 317 434	3 152 082
<b>Total</b>		<b>20 404 316</b>	<b>19 690 676</b>
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>		<b>247 786</b>	<b>(39 803)</b>
<b>Évolution du solde de fonds</b>			
Solde de fonds au début de l'exercice <sup>4</sup>		488 892	535 318
Excédent des revenus (charges)		247 786	(39 803)
Virements au fonds des immobilisations			
Remboursements d'emprunts autofinancés		-	-
Acquisitions d'immobilisations		-	(6 623)
Autres		-	-
<b>Total</b>		<b>247 786</b>	<b>(46 426)</b>
<b>Solde de fonds à la fin de l'exercice <sup>5</sup></b>		<b>736 678</b>	<b>488 892</b>
Solde de fonds affecté à des projets <sup>6</sup>		-	50 000
Solde de fonds non affecté à des projets <sup>6</sup>		736 678	438 892

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.
2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.
3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.
4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.
5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).
6. Ces montants sont présentés aux lignes 39 et 41 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2016-2017.

## **RAPPORT ANNUEL 2016-2017**

### **PUBLICATION**

Cégep de Rivière-du-Loup  
80, rue Frontenac  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

**Téléphone : 418 862-6903**

**Télécopieur : 418 862-4959**

[communications@cegeprdl.ca](mailto:communications@cegeprdl.ca)

[www.cegeprdl.ca](http://www.cegeprdl.ca)

### **PRODUCTION**

Direction des services administratifs et Secrétariat général

### **IMPRESSION**

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

### **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
4<sup>e</sup> trimestre 2017